



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier
Commune de SAUSSINES

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 034-213402969-20240215-2024010205-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le : 15 février

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 9 février 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE, Claude CATHELIN, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Stéphanie JACKOWSKI, Pauline MIQUEL, Gilles JANNARELLI, Marie-Pascale MERIC

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Gérard ESPINOSA

Absents non représentés : Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE

Secrétaire de séance : Emilie AVESQUE

FINANCES : Adhésion à un groupement de commande pour véhicules électriques et bornes de charge privées.

Délibération n° 2024-01-02/05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'énergie et, notamment, les articles L353-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants ;

Vu la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neuf et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE sur le domaine privé des collectivités et leurs établissements publics » jointe en annexe.

Considérant que la commune de Saussines a des besoins en matière d'achat de véhicules et de bornes de recharges sur son domaine privé,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Saussines au regard de ses besoins propres,

Entendu l'exposé de Madame Le Maire

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

prend acte de la dissolution des précédents groupements de commande,

valide l'adhésion de la commune de Saussines au groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neuf et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules (IRV) électriques ou hybrides rechargeables sur les domaines privés des collectivités et leurs établissements publics » pour une durée illimitée,

autorise Madame le Maire :

à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure

nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
à faire acte de candidature aux marchés de véhicules et
groupement suivant les besoins de la commune de Saussines,

autorise le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et
à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le
compte de la commune de Saussines

approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

s'engage

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou
marchés subséquents dont la commune de Saussines est partie prenante ;
- à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés
subséquents dont la commune de Saussines est partie prenante et à les inscrire
préalablement au budget.

Pour extrait. Saussines, le 15 février 2024
La Maire, Isabelle de Montgolfier.

